

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-005-11135/21/CM

■ Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2020 de la concession d'aménagement Grand Centre Ville à Marseille - Approbation de l'avenant n° 12 à la concession 9926

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par concession d'aménagement notifiée le 20 janvier 2011, l'opération « Grand Centre-Ville » a été confiée à la SOLEAM pour contribuer à la requalification du centre-ville sur 35 pôles de renouvellement urbain, avec pour objectif :

-la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,

-la production de locaux d'activité et d'équipements,

-l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif auprès des propriétaires,

-le ravalement des immeubles le long d'axes emblématiques – Canebière, Athènes, Rome, Jean Jaurès, Puget, National, Tourette.

-la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable, et à l'embellissement des espaces publics existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics lié, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, l'opération d'aménagement a été transférée à l'EPCI compétent auquel s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2016. Ce transfert a été constaté par l'avenant 6 à la concession, exécutoire le 23 juin 2016 sous numéro de contrat n°T1600914CO.

Depuis le début de l'opération, les Comptes Rendus Annuels au concédant (CRAC) ont été régulièrement approuvés par les assemblées délibérantes successivement compétentes incluant la redéfinition des objectifs suivants ajustés à 25 pôles de projet prioritaires :

.Produire 1 400 logements nouveaux ou restructurés locatifs et en accession à la propriété,

.Produire de 11 600 m² locaux d'activité ou commerce et 9 000 m² d'équipements,

.Améliorer 2 000 logements par une incitation des propriétaires grâce à un système d'aides aux travaux,

.Ravaler 1 000 immeubles le long des axes emblématiques du centre-ville,

.Créer et améliorer 47 000 m² de voiries et d'espace public pour renouveler l'attractivité résidentielle et commerciale des quartiers centraux.

Par délibération URB 002-3276/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 a été approuvé, conjointement au compte rendu annuel pour 2016, l'avenant n°8 à la concession d'aménagement n°T1600914CO prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2025 compte tenu du délai des procédures d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations engagées.

Par délibérations du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 ont été conjointement approuvés

une convention au titre des articles L5215-27 et L5217-7 du code général des collectivités territoriales, afférente au programme des équipements municipaux et à la gestion de services inscrits à opération « Grand Centre-Ville » ainsi que l'avenant n°2 à la convention financière tripartite n°2017-81192 entre la Métropole, la ville de Marseille et la SOLEAM actualisant la participation globale de la ville de Marseille à la concession d'aménagement « Grand Centre Ville » au montant global de 31 429 665 euros TTC,

Par délibération du conseil de Métropole du 19 décembre 2020 a été approuvé conjointement au compte rendu annuel au 31 décembre 2019, l'avenant n° 11 à la concession d'aménagement n°T1600914CO, actualisant l'échéancier de versement des participations. A l'occasion de ce CRAC l'objectif de production de logement a été réduit de 1400 à 1100 logements compte tenu des délais nécessaires à la maîtrise foncière des immeubles anciens privés et au regard du délai restant dans la concession d'aménagement.

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du conseil de la Métropole le Compte Rendu Annuel à la collectivité au 31 décembre 2020 de la concession « Grand Centre-Ville », et son avenant n°12.

Tel est le contexte dans lequel ont été examinés les équilibres opérationnels du bilan de la concession « Grand Centre Ville », qui évoluent de la manière suivante :

-Le montant total des dépenses passe de 195 643 337 euros TTC à 183 363 441 euros TTC,

-Le montant total des recettes privées et subventions passe de 52 346 585 euros TTC à 43 340 029 euros TTC,

Les participations publiques au financement de l'opération évoluent de manière suivante :

-la participation d'équilibre passe de 60 525 423 euros à 51 326 249 euros, comprenant 36 186 249 euros à la charge de la Métropole et 15 140 000 euros déjà acquittés par la ville de Marseille,

-la participation aux aménagements métropolitains passe de 47 598 177 euros à 53 523 968 euros sur lesquels la TVA est récupérable,

-la contribution de la ville de Marseille pour le financement du programme des équipements municipaux et à la gestion de services inscrits à opération est maintenue à 31 429 665 euros TTC, pour partie en participation et pour partie en acquisition in fine.

-l'apport en nature de foncier gratuit reste valorisé à 3 743 500 euros.

Le Compte Rendu Annuel pour l'exercice 2020 affiche par poste les variations suivantes :

DEPENSES :

*Etudes :

La dépense cumulée à fin 2020 s'établit à 2 778 523 euros, études sur l'habitat privé comprises.

Globalement, sur la durée de la concession ce poste, passe de 4 165 573 euros TTC, hors études habitat privé, à 4 107 615 euros TTC.

Il est prévu un budget de 534 105 euros pour l'exercice 2021.

*Acquisitions foncières, gestion et relogements :

La dépense cumulée depuis le début de l'opération passe de 27,3 millions d'euros à 28,03 millions d'euros (dont 25,03 million d'euros de budget foncier).

Globalement, sur la durée de la concession, la dépense passe de 75 918 484 euros TTC à

62 657 226 euros TTC. Cette diminution est due à la baisse des objectifs de la production de logements compte tenu de l'échéance de la concession et du déroulé des procédures de maîtrise foncière par expropriation, de la faible capacité des immeubles privés en tissu ancien. L'objectif de production a ainsi été ramené à 700 logements.

Il est prévu sur ces postes un budget de 2 863 636 euros (dont 1 451 929 euros de foncier) pour l'exercice 2021.

***Travaux :**

Ces dépenses comprennent à la fois les travaux conservatoires et préparatoires sur le foncier acquis, y compris démolitions, mais aussi les travaux de réalisation des programmes d'habitat, d'équipements et d'aménagement publics dont la SOLEAM s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage, ainsi que la maîtrise d'œuvre.

La dépense cumulée depuis le début de l'opération passe 20,9 millions d'euros TTC à 31,77 millions d'euros TTC. Il est prévu un budget de 12 275 896 euros pour l'exercice 2021.

Globalement, sur la durée de la concession, ce poste passe de 84 287 104 euros TTC à 84 432 434 euros TTC (hors reste à programmer).

***TVA résiduelle :**

Le montant total de la TVA reversée passe globalement de 1 101 837 euros à 130 373 d'euros de TVA récupérée.

RECETTES :

***Cessions foncières :**

Depuis le début de la concession la recette foncière encaissée passe de 3 765 351 euros à fin 2019 à 4 544 483 euros à fin 2020.

Globalement, sur la durée de la concession, ce poste passe de 54 023 268 euros à 50 098 166 euros TTC (dont 11 millions d'euros de cession à la Ville de Marseille),

La baisse globale de ce poste résulte pour l'essentiel de la baisse de l'objectif de production de logements.

Une recette foncière de 1 517 780 euros est prévue pour l'exercice 2021.

***Subventions :**

Depuis le début de la concession le montant des subventions perçues par la SOLEAM passe de 1 733 412 euros à 1 975 190 euros.

Globalement ce poste passe de 7 089 156 euros en 2019 à 2 456 375 euros en 2020.

Cette diminution, d'environ 4 millions d'euros, s'explique principalement par la non acceptation de deux dossiers (Jean Jaurès et Mazargan) présentés dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), délibéré le 14 décembre 2017 entre la Métropole Aix-Marseille et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le montant prévisionnel d'encaissement est de 17 520 euros en 2021.

Les participations publiques au bilan de concession se répartissent comme suit :

***Participation aux équipements publics métropolitains :**

Le programme actualisé des aménagements publics métropolitains concédés dans le cadre de

cette opération de renouvellement urbain concerne :

- pôle Mazagran : requalification des rues du Théâtre & Mazagran - Place du Lycée,
- pôle Korsec : aménagement de la Place Fare Petites Maries,
- pôle Flammarion : réalisation d'une trame viaire pour désenclaver des friches mutables.
- pôles Trois Rois / Curiol / Olivier / Nau : requalification de la Place Jean Jaurès,
- pôle Nationale-Providence : aménagement de la Place de la Providence,
- pôles Noailles : piétonisation.

Ce programme correspond à une surface créée ou requalifiée de 50 650 m².

Le budget global de ce programme est ajusté de 47 598 177 euros TTC à 53 523 968 euros TTC (du fait de l'augmentation du coût des travaux sur les équipements Mazagran et Jean Jaurès). Des versements à hauteur de 22 455 040 euros ont été faits de 2016 à fin 2020.

La participation prévue pour l'année 2021 est de 3 000 000 euros.

*Participation numéraire du concédant à l'équilibre du bilan :

La participation d'équilibre passe de 60 525 423 euros à 51 326 249 euros, dont :

.15 140 000 euros versés par la Ville de Marseille lorsqu'elle était concédante.

. 36 186 249 euros à la charge de la Métropole concédant qui a déjà versé 22 455 040 euros à fin 2020.

*Participation aux équipements municipaux :

Le programme des équipements municipaux et prestations d'un montant de 31,5 millions d'euros, réalisés dans le cadre de l'opération, objet la convention de création et de service n°2019-80198 signée entre la Ville et la Métropole et de la convention financière tripartite associée n°2017-81192, comprend :

-les équipements achetés in fine à prix coûtant TTC par la Ville, pour un montant global de 11 millions d'euros TTC, afin de permettre à la ville la mobilisation de subventions auprès de l'ANRU :

- .pôles Noailles : équipement intergénérationnel Domaine Ventre
- .pôles Noailles : équipement jeunesse 44 Aubagne
- .pôle Nationale-Providence : centre municipal d'animation pour les jeunes enfants

Au 31 décembre 2020, 2,9 millions d'euros ont été dépensés sur ces équipements.

-les équipements financés par une participation au reste à charge, pour un montant global de 20 millions d'euros TTC

- .pôle Korsec : les équipements sportifs et associatifs Korsec,
- .pôle Nadar-Pouillon : le Jardin des Récollettes,
- .pôle Folies Bergères : la requalification du passage,
- .pôle Opéra : l'annexe de l'Opéra Municipal 3-5, rue Molière
- .pôle Flammarion : la création du groupe scolaire 8 classes
- .pôle Flammarion : la provision pour équipement de proximité

Au 31 décembre 2020, 2 millions d'euros TTC ont été dépensés sur ces équipements.

A la demande de la Ville, le programme des équipements publics municipaux inscrit dans la concession d'aménagement GCV sera réexaminé pour tenir compte de ses nouvelles orientations stratégiques. A ce stade, les budgets prévisionnels présentés à l'occasion de ce CRAC ne tiennent

pas compte de ces éventuelles évolutions.

Prestations concernant la mission d'aide aux ravalements de façades : 425 393 euros TTC.
La mission imputable à la concession a été clôturée à fin 2017 au profit d'un mandat spécifique passé par la ville de Marseille avec la SOLEAM à compter de 2018.

*Apport en nature :

Les apports en nature par la ville de Marseille, réalisés ou transférés au profit de la concession, sont valorisés à hauteur de 3 743 500 euros.

Le remboursement de l'avance de 2 000 000 euros a été reporté à échéance de la concession.

Le solde de trésorerie cumulé au 31 décembre 2018 est de -2 613 824 euros.

La SOLEAM a contracté des emprunts en 2019 et 2020 pour un montant total de 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, 2 millions d'euros ont été remboursés. Le remboursement du solde se fera sur les exercices suivants et jusqu'en 2025.

Pour l'année 2021, il est prévu de rembourser 980 591 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code Général des Impôts ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil Municipal 09/028/DEVD du 9 février 2009 ;
- La délibération du Conseil Communautaire FCT 008-1929/02CC du 19 février 2009 ;
- La délibération du Conseil Municipal 10/1142/SOSP du 6 décembre 2010 ;
- La délibération du Conseil Municipal 11/0288/SOSP du 4 avril 2011 ;
- La délibération du Conseil Municipal 15/1212/UAGP du 16 décembre 2015 ;
- La délibération du Conseil Communautaire FCT 010-1565/15/CC du 21 décembre 2015 ;
- L'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2015 ;
- La délibération du Conseil de Métropole URB 020-1424/16/CM du 15 décembre 2016 ;
- La délibération du Conseil de Métropole URB 002-3276/17/CM du 14 décembre 2017 ;
- La délibération du Conseil de Métropole URB 049-5180/18/CM du 13 décembre 2018 ;
- La délibération du Conseil de Métropole DEVT 004-7955/19/CM du 19 décembre 2019 ;
- La délibération du Bureau de Métropole CHL 020-9044/20/BM du 17 décembre 2020 approuvant le CRAC 2019 ;
- La délibération du Conseil de Métropole CHL 020-9044/20/BM du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant 11 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La convention de concession 11/0136 transférée à la métropole sous n°T1600914CO et ses avenants 1 à 10 ;
- L'avenant 8 à la concession T1600914CO entre la Métropole et la SOLEAM prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- La convention d'avance numéro n°11/0674 entre la ville de Marseille et la SOLEAM notifiée le 8 juin 2011 et transféré à la Métropole par avenant 1 et notifiée sous le n°2017-0674 ;
- La convention tripartite de financement du programme municipal contribuant à l'« Opération Grand Centre Ville », signée entre la Métropole, la ville de Marseille et la SOLEAM, dûment notifiée sous le n°2017-81192, et ses avenants 1 et 2 ;
- La convention de création et de services relative au programme municipal contribuant à l'« Opération Grand Centre Ville » signée entre la Ville et la Métropole, et dûment notifiée sous le n°2019-80198.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité, ci-annexé, relatif la concession d'aménagement « Grand Centre-Ville » n°T1600914CO, établi au 31 décembre 2020 par la SOLEAM et comprenant un bilan financier et un plan de trésorerie prévisionnels.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°12 ci-annexé à ladite concession d'aménagement T1600914CO qui modifie l'échéancier du versement des participations, comme suit :

-Participations à l'équilibre du bilan pour un montant de 36 186 249 euros TTC dont 21 132 829 euros restent à verser au 31 décembre 2020 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2021 :	0 euros TTC
2022 :	0 euros TTC
2023 :	8 205 814 euros TTC
2024 :	4 060 777 euros TTC
2025 :	8 866 238 euros TTC

Le versement du solde tel qu'inscrit au plan de trésorerie prévisionnel fera l'objet d'un ajustement annuel et d'un lissage en fonction des besoins actualisés.

-Participations aux aménagements publics métropolitains d'un montant de 53 523 968 euros TTC dont 31 068 928 euros restent à verser au 31 décembre 2020 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

2021 :	3 000 000 euros TTC
2022 :	8 500 000 euros TTC
2023 :	1 771 466 euros TTC
2024 :	6 829 496 euros TTC
2025 :	10 967 966 euros TTC

Le versement du solde tel qu'inscrit au plan de trésorerie prévisionnel fera l'objet d'un ajustement annuel et d'un lissage en fonction des besoins actualisés.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est habilité à solliciter tout concours financier auprès des partenaires du renouvellement urbain.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER